

Procès –verbal du 24/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 24/04/2014 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville :

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
WIECZERZAK Georges	
MOUSSIER Sylvie	
FUCHS Henri	
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
CHAPOTIN Agathe	
BERNABEL Catherine	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
KEMAYOU- WANDJI Erick	
OEHLER Gilles	
WILHELM Benjamin	
DEVECI Eren	
KIENLEN Anne-Sophie	
ERMEL Loïc	
BULLE Hélène	

Etaient absents avec procuration de vote (03) : Louis GRIMBICHLER –Elisabeth SCHWACH – Manuelle MOSER

Etait absent excusé (01) : Yves BALTENWECK

Informations brèves

1. Le samedi 03 mai est programmée la traditionnelle journée « fleurir la cité ».

2. Le jeudi 08 mai prochain à partir de 11h au monument aux morts à Ribeauvillé se tiendra la traditionnelle cérémonie commémorative de la victoire de 1945. M. le Député – Maire invite tous les conseillers à participer à cette manifestation.
3. Le dimanche 11 mai est organisée la fête paroissiale de la paroisse protestante de Ribeauvillé. M. le Député – Maire invite tous les conseillers à s’y rendre.
4. Du mercredi 21 mai au vendredi 23 mai à Ribeauvillé se tiendra le congrès des œnologues. Un vin d’honneur sera servi à l’Espace Culturel le Parc le vendredi 23 mai à 12h. Les conseillers municipaux sont conviés.
5. Le dimanche 25 mai est organisé à Ribeauvillé le 10^{ème} Rallye des Grands Crus à la Cave de RIBEAUVILLE. M. le Député – Maire invite tous les conseillers à y participer.
6. Concernant les prochaines manifestations à l’Espace Culturel le Parc, M. le Député – Maire relève entre autres :
 - samedi 26 avril à 20h : concert du rotary club
 - samedi 19 mai à 20h30 : un fil à la patte (théâtre)
7. La liste des déclarations d’intention d’aliéner, signées depuis le 11 avril 2014 et pour lesquelles il n’a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné
à l’UNANIMITE
comme secrétaire de séance

1. Budgets primitifs 2014 : approbation

a) Ville - budget principal

En préambule, Monsieur le Député – Maire rappelle que le Budget a été bâti dans un contexte national particulièrement difficile obligeant la commune à concilier à la fois rigueur budgétaire et volontarisme économique.

Ainsi, le budget « ville » 2014 s’équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **9 374 200 €** et en section d’investissement à **5 203 000 €**.

Concernant le budget de fonctionnement en progression de 2,2 %, les conseillers ont étudié en Commissions réunies et des Finances l’évolution des dépenses et des recettes chapitre par chapitre ;
Il est noté plus particulièrement :

- la montée en puissance du Fonds de péréquation Intercommunal (137 000 €)
 - la nécessité de maîtriser certains postes de dépenses comme les dépenses énergétiques
 - les charges de personnel quoique en progression restent inférieures à la moyenne nationale
 - un poste de dépenses imprévues maintenu à 300 000 €
 - un autofinancement important s’élevant à près de 2,2 millions d’€
 - la réduction programmée des dotations de l’Etat (- 7 % cette année et plus encore les années à venir)
 - la prudence observée pour l’estimation des recettes comme les ventes de bois ou la taxe sur les jeux
 - enfin Monsieur le Député – Maire rappelle qu’en dépit d’une baisse du produit de la contribution foncière des entreprises et de la contribution à la valeur ajoutée les taux d’imposition resteront inchangés depuis 1997.
- Ce budget montre également que **l’effort d’investissement** reste conséquent puisqu’il s’élève à 2 550 000 € soit 478 €/habitant (pm 318 € en moyenne nationale) ; c’est un soutien important à l’activité économique. Il a été ainsi mis en place les enveloppes budgétaires suivantes :

Voirie	400 000 €
voirie urbaine	340 000 €
voirie rurale	40 000 €
dont annexes verreries	20 000 €
- Centre d'animation autour du livre	250 000 €
- Ancien Tribunal	200 000 €
- Centre Equestre	200 000 €
- Mairie	200 000 €
- Installations sportives et loisirs	200 000 €
- Jardin de Ville	150 000 €
- Hangar Pfifferdaj	150 000 €
- Matériel services techniques	150 000 €
- Réserves foncières	100 000 €
- Ancien Abattoir	110 000 €
- Bâtiments communaux	100 000 €
- Patrimoine historique	100 000 €
- Eclairage public	50 000 €
- Matériel services généraux	50 000 €
- Environnement et espaces verts	40 000 €

Le financement des investissements est assuré en grande partie par autofinancement (88,5%). Les subventions représentent 4 %, l'emprunt 7,5 %.

Le recours à l'emprunt est limité à 350 000 € et est inférieur au capital remboursé cette année, de telle sorte que l'encours de la dette en capital continuera à diminuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget « ville » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit (**cf. Annexe 1**) :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **9 374 200 €**
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **5 203 000€**
- D'inscrire le montant de **300 000 €** en section de fonctionnement et de **220 100 €** en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

1. Budgets primitifs 2014 : approbation
b) Campings (cf. Annexe 2)

Le budget « campings » s'équilibre en dépenses et en recettes

de fonctionnement à **507 000,00€**
d'investissement à **186 605,95 €**

Comme chaque année, le budget 2014 a été élaboré sur la base d'estimations prudentes quant à la fréquentation avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 389 000 €. Outre la 2^{ème} tranche de rénovation du bloc sanitaire central figurant parmi les restes à réaliser (119 000 €), une provision de 40 000€ a d'ores et déjà été inscrite en crédits d'investissement pour la prochaine tranche de travaux de réfection du sanitaire central.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget « campings » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **507 000,00 €**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **186 605,95 €**
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

1. Budgets primitifs 2014 : approbation

c) Service public de distribution d'eau potable (cf. Annexe 3)

Le budget « service public de distribution d'eau potable » s'équilibre en dépenses et en recettes

d'exploitation à **991 969,61 €**

d'investissement à **554 919,54€.**

Il a été construit **sans augmentation du prix de l'eau.**

Parmi les investissements programmés cette année, la commune poursuivra :

- La mise en place des nouveaux compteurs d'eau par télérelève (25 000 €)
- Le renouvellement des conduites d'eau potable entre la rue du Lutzelbach et la rue du château (37 000 €), ainsi qu'au passage Jeannelle (32 000 €)
- Le renouvellement de la conduite rue des Ribeaupierre, rue du Rempart Sud et à la Grande Verrerie
- Une provision pour divers travaux de branchements sur le réseau (50 000 €)

M. le Député – Maire évoque la sécheresse actuelle et précise qu'il est probable que des mesures soient prises cet été pour économiser la ressource en eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- D'approuver le budget « service public de distribution d'eau potable » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **991 969,61€**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **554 919,54€**
- D'inscrire le montant de 23 649,61 € en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Député – Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

1. Budgets primitifs 2014 : approbation

d) Service public d'assainissement (cf. Annexe 4)

Le budget « service public d'assainissement » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **501 311,61€** et en section d'investissement à **630 920,80€.**

Les prévisions budgétaires permettent de provisionner :

- une réserve budgétaire de 296 620,80 € (somme non affectée)
- tout en assurant le financement d'investissements courants tels que
 - *la remise à niveau et le remplacement de tampons dans diverses rues
 - *le remplacement de tronçons de réseaux notamment rue des Ribeaupierre
- Est également provisionnée une enveloppe de 71 000 € pour la réalisation de divers travaux sur la station d'épuration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget primitif « service public d'assainissement » au niveau du chapitre, dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **501 311,61€**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **630 920,80 €**
- D'inscrire le montant de 16 511,61 € en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Député – Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Affaire financière

a) Service public de distribution d'eau potable et d'assainissement –tarifs 2014 : approbation

Suite à l'examen des budgets primitifs des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'analyser les nouveaux tarifs de ces deux services pour l'année 2014.

Lors de la présentation des orientations budgétaires en commission réunie en date du 20 mars 2014, il a été proposé de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau pour cette année.

M. le Député – Maire précise que la Commune de RIBEAUVILLE pratique un des prix les plus bas au niveau régional et national. Il fait remarquer que les travaux à entreprendre sur la station et les réseaux nécessiteront probablement des ajustements mineurs du prix de l'eau dans les prochaines années.

M. Henri FUCHS souhaite savoir où sont déversées les eaux des fontaines.

M. le Député – Maire répond qu'elles s'évacuent malheureusement via les réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- De ne pas augmenter le prix du m3 d'eau en 2014
- De voter les tarifs tels que détaillés dans la colonne « VOTES 2014 en € » du tableau joint en annexe
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2014

Lors du Conseil Municipal en date du 10 avril dernier relatif au débat sur les orientations budgétaires, il a été prévu de ne **pas augmenter les taux d'imposition pour 2014**. Ces valeurs sont d'ailleurs stables depuis 1997.

Le tableau joint en **annexe 6** détaille notamment les variations des bases entre 2013 et 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- De maintenir les taux des 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, CFE) à la valeur 2013 ; à savoir :
- Taxe d'habitation 16,92 %
- Taxe foncière (bâti) 10,07 %
- Taxe foncière (non bâti) 50,45 %
- CFE (contribution foncière des entreprises) 19,72 %

- De préciser que les produits attendus sont :

- Taxe d'habitation 888 638 €
- Taxe foncière (bâti) 622 628 €
- Taxe foncière (non bâti) 146 154 €
- CFE (contribution foncière des entreprises) 421 219 €

Soit un total de : 2 078 639 €

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Forêt communale – état des coupes et devis forestiers 2014 :adoption

1. *L'état de prévisions des coupes* pour l'année 2014 porte sur un volume de :

- 5 539 m3 de bois façonnés
- 1 061 m3 de bois sur pied

soit un total prévisionnel de **6 600 m3**.

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de :

- 329 710 € pour les bois façonnés (59,50 €/m3)
- 19 685 € pour les bois sur pied (18,50 €/m3)

soit un total de **349 395 €**

Cependant, par mesure de prudence, comme l'année passée, il ne sera inscrit que la somme de 300 000 € au budget.

Les dépenses d'exploitation et de débardage sont chiffrées à :

- 113 950 € pour l'exploitation en régie et 8 410 € pour l'exploitation par entreprise (22,10 €/m3)
- 71 500 € pour le débardage (11,20 €/m3)

soit un total de **193 860 €**

2. *Les travaux patrimoniaux* (repeuplement et routes) sont chiffrés à **52 442 € (hors maîtrise d'œuvre)**.

Ils comprennent notamment :

- 16 500 € pour les protections contre le gibier
- 16 900 € pour les dégagements, dépressages et élagages de plantations et régénérations naturelles sur 32,8 hectares
- 14 600 € pour l'entretien des chemins forestiers.

Compte tenu des recettes (location chasse) et dépenses induites (honoraires ONF), le bilan financier prévisionnel laisse apparaître un excédent de 88 750 €.

La commission forêt qui s'est réunie le 10/02/2014 a examiné l'ensemble des documents fournis (Etat de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2014) et a émis un avis favorable.

Mme Stéphanie UFFLER – GOLIOT demande le détail des coûts de débardage.

M. Henri FUCHS explique que le transport et les travaux de débardage nécessitent d'utiliser des outils spécifiques en fonction de la configuration du terrain. Il évoque également les travaux effectués par le personnel forestier.

Mme Stéphanie UFFLER – GOLIOT précise que ces opérations sont souvent à l'origine de nombreux dégâts sur les chemins.

M. Henri FUCHS relève également ce problème.

Mme Stéphanie UFFLER – GOLIOT souhaite savoir qui paie les dommages sur les chemins.

M. le Député – Maire répond qu'en principe c'est au débardeur de s'acquitter de cette charge, mais c'est souvent les grumiers qui abîment les sols lors de la récupération de bois coupé. La Ville finance à hauteur de 10 000 € la réfection annuelle des chemins de la Clausmatt et du Dusenbach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2014
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Subvention – restauration de maisons anciennes : approbation

La ville a réceptionné un dossier de demande de subvention pour la restauration de maisons dites « anciennes ». Il a été procédé au calcul du montant de la subvention.

Adresse du bâtiment	Travaux subventionnables	Montant attendu de la subvention
1 B rue du Cavalier	Pose de tuiles plates biberschwanz Travaux de zinguerie	1 084, 00 €

M. Joseph PFEIFFER souhaite connaître les spécifiés des maisons concernées par cette aide.

M. le Député – Maire précise que sont subventionnables, les travaux effectués sur des maisons de plus de cent ans sur l'ensemble de la Ville de RIBEAUVILLE ainsi que sur les maisons de moins de cent ans compris dans un périmètre défini par les remparts de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver l'attribution d'une subvention dans le cadre de la rénovation des maisons dites « anciennes » pour le bâtiment ci - dessus
- De prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Fusion administrative des directions des écoles maternelles du Rotenberg et de la Streng et de l'école élémentaire René SPAETH : avis

L'Education Nationale a saisi la ville pour lui communiquer les mesures envisagées pour la rentrée 2014 et a notamment informé la commune de son projet de fusion administrative des directions des écoles maternelles du Rotenberg et de la Streng et de l'école primaire SPAETH, en raison de la décision de Mme Huguette WIECZERZAK de faire valoir ses droits à la retraite d'ici la fin de l'année scolaire.

Monsieur MULLER exerce déjà la fonction de Directeur du groupe scolaire René SPAETH - ROTENBERG à la suite de la fusion administrative opérée en 2012 après le départ à la retraite de Mme BERINGER. Il s'agit aujourd'hui de rattacher à cette entité, l'école maternelle de la Streng en raison du départ à la retraite de sa directrice actuelle Mme WIECZERZAK.

Il appartient au Conseil Municipal de donner son avis sur la fusion administrative de ces écoles.

Considérant que la création d'une direction unique pour les classes maternelles et élémentaires s'inscrit dans une logique institutionnelle mise en œuvre dans le département du Haut – Rhin depuis de nombreuses années ;

M. le Député – Maire fait savoir qu'il est souvent interrogé sur l'avenir de l'école maternelle de la Streng. A ce jour, la Ville en reste à un contact.

Mme Mauricette STOQUERT précise qu'à la rentrée 2014, une seule classe subsistera avec 3 niveaux en raison de la fermeture d'une deuxième classe dans cet établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par : **25 voix pour et 01 abstention**

- De réserver un avis favorable au projet de fusion administrative des directions des écoles maternelles du Rotenberg et de la Streng et de l'école primaire René SPAETH pour la rentrée scolaire de septembre 2014
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

FIN DE SEANCE